



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

المجلس الوطني للمنظمة الوطنية للمحاسبين المعتمدين

CONSEIL NATIONAL DE L'ORGANISATION NATIONALE DES COMPTABLES AGREES

PROCES VERBAL

N° 07 /2015 du 24/03/2015

L'an Deux Mille Quinze et le Vingt Quatre du mois de Mars, s'est tenue la réunion plénière du Conseil National de l'Organisation Nationale des comptables agréés sous la présidence de M. FOUFA Hamid, en présence de M. BERKACHE Mohamed, représentant par intérim, Mr le Ministre des Finances.

Etaient présents : (Feuille de présence jointe.)

Mr Foufa Hamid	Président
Mr Bouchibane Hocine	Trésorier
Mr Bililet Abdelhafid	Membre
Mr Ahmed Messaoud Mohamed	Membre
Mr Boundjad Abdelouahab	Membre
Mr Berkache Mohamed	Représentant de Mr le Ministre des finances

Etaient Absents excusés:

Mr Degla Lazhar Membre Procuration donnée à Mr Bililet Abdelhafid
Mr Hamidi Azzedine Membre Procuration donnée à Mr Bouchibane Hocine
Mr Boukerboua Ahcene Membre Procuration donnée à Mr Foufa Hamid

Ordre du jour :

1. Convention Bureau Etudes pour Aménagement nouveau siège
2. Désignation des Délégués de Wilaya
3. Divers

L a séance fut déclarée ouverte par le Président à 10 h 00.

Après vérification des motifs d'absences et des procurations transmises, le président constate que le quorum est atteint et que le Conseil National peut valablement délibérer ;

L'Ordre du Jour étant approuvé, un débat a été engagé pour chacun des points le composant et les résolutions suivantes ont été prises :

Premier point relatif à la convention du bureau d'études.

Le Conseil constate que la note présentée est élevée compte tenu du fait que le lot revenant à l'Organisation ne nécessite pas de transformation majeure et que seule l'étude afférent aux parties communes serait à Supporter équitablement entre les Trois Corps.

C'est pourquoi, le Conseil autorise le président à signer la convention sous réserve que la quote part finale devant revenir à l'Organisation soit déterminée en rapport avec l'importance des travaux de la partie devant lui revenir ainsi que sa part dans les parties communes.

Deuxième point relatif à la désignation des Délégués de Wilaya

En exécution des dispositions de l'article 22 du Règlement Intérieur ;

Considérant les résultats obtenus suites aux nombreuses invitations Faites à l'occasion des assemblées générales ainsi que lors des Différentes rencontres et regroupements ;

Sur proposition des confrères requis pour rechercher les candidats,

Le Conseil approuve, dans un premier temps, la liste nominative des Délégués désignés dans les Wilayates ci après :

- * Ouargla + Touggourt : Rachedi Mohamed Bachir
: Kherraz Kaddour(régularisation de sa situation
au niveau du CNC)
- * El Oued : Derrouiche Ali
: Belguitar Aïssa
- * Tamanrasset : Elalem Lakhdar
: Hibaoui Mohamed
- * Ghardaïa : Ouniten Youcef
: Benyahia Ali
- * Laghouat : Harrat Mohamed
: Belhadi Abdelkader
- * Biskra : Gormi Mohamed Laid
: Nedjai Ali
- * Illizi + Djanet : Khengaoui Smail
: Aïchaoui Mohamed
- * Adrar + Tindouf : Laafou Ahmed
: Bakhouya Abderrahmane
- * Oran : Maarouf Mohamed
:
- * Sidi Bel Abbès : Chouiter Ahmed
- * Mostaganem : Baghdad Kaddour
: Soltane Omar
- * Blida : Bouregaa
: Hadj Mihoub Sidi Moussa Cherif
- * Alger : Hamidi Azzeddine

Le président du Conseil se déplacera dans les meilleurs délais A l'Ouest et au Sud, pour procéder à l'installation des dits Délégués par la remise des décisions administratives, des griffes Officielles et des lettres d'accréditation.

Le Conseil arrête les missions des délégations aux points suivants en attendant la parution des textes et dispositifs réglementaires :

- Recouvrement des cotisations.
- Recenser les cabinets exerçant illégalement la profession de comptable agréé.
- Recevoir les doléances des confrères de sa région.

- Représenter le Conseil National auprès des Administrations locales.
- Intervenir dans les conflits entre confrères ou avec les Tiers et préparer le dossier en vue d'une médiation ou d'un arbitrage.
- Rechercher la meilleure salle et le meilleur hôtel, en cas où la Wilaya est retenue pour une éventuelle rencontre de professionnels.
- Transmettre trimestriellement un rapport d'activité Conseil national.

Enfin, il a été décidé de fixer la date limite d'installation des délégués dans les autres Wilayates au 30.04.2015.

Troisième Point relatif aux questions diverses

- Le Conseil mande le président à l'effet de prendre attache avec les Institutions Nationales et Administrations Centrales à l'effet de défendre les intérêts des professionnels devant leurs représentations locales.

Il a été retenu de prendre contact avec la Direction Générale des Impôts, les Directions Générales de la CNAS et CASNOS, Le Ministère de la Justice et l'Assemblée Nationale Populaire.

- Le Conseil mande le président à l'effet de relancer l'idée de la mise en place de la procédure dite « de la valise » pour les demandes de Visas des professionnels auprès de certaines ambassades notamment (France, Italie, Europe, Espagne, Angleterre, Allemagne, etc...)
- Le Conseil a émis un avis favorable au lancement d'un programme de formation mensuel à l'attention des professionnels et ce à partir du mois de Mai prochain. Le lieu de cette formation se fera tantôt à Alger tantôt dans une ville de l'intérieur du Pays.

- Plusieurs colloques seront organisés en parallèle avec les journées de formation lorsqu'il s'agira de sortir dans les villes ci après :
- Guelma ; Constantine ; Oran ; Biskra ;

Le Conseil mande M. AHMED MESSAOUD à l'effet de rechercher les meilleures tarifs des salles et Hôtels.

Pour la formation le Conseil décide de prendre en charge la location des salles, Quant à la restauration et l'hébergement ils restent à la charge des participants.

- Le président a émis le vœu de changer de banque (CPA) suite à un incident qu'il a essuyé pour la récupération du chéquier de l'Organisation.

Les membres du Conseil ont émis un avis défavorable.

- Suite à un incident survenu dans l'enceinte de l'Organisation, Le Conseil décide d'adresser au confrère concerné une lettre officielle d'excuses

Clôture du Procès verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée levée à 12 h 30.

Le représentant de Monsieur
le ministre des finances
الوزير المالي
المجلس الوطني
المستقل
للحسابين
القطريين
الجزائريين
المجلس الوطني
للحسابين
القطريين
الجزائريين



Président du Conseil National.

FOUFA Hamid